Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

Produit

COVÉA TERRA (A)

FR0013312717

Société de gestion : Covéa Finance

www.covea-finance.fr

Appelez le 01 40 06 51 50 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Covéa Finance en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Covéa Finance est agréée en France sous le numéro 97-007 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés :04/05/2026

Le résultat net et les plus-values réalisées nettes de l'OPC seront systématiquement réinvestis

En quoi consiste ce produit

Type : Fonds commun de placement (FCP) géré par Covéa Finance, société de gestion

Durée : OPCVM créé le 18/05/2018 pour une durée de 99 ans

Objectifs: L'OPC cherche à obtenir, sur 5 ans, une plus-value des investissements sur le marché Actions en sélectionnant des valeurs européennes ayant un impact positif sur l'environnement en raison de leur implication dans l'optimisation de la consommation et l'utilisation des ressources naturelles, dans le développement de solutions alternatives plus durables, dans la gestion des déchets, la réduction du gaspillage ou ayant une activité dans l'alimentation durable, selon une approche ISR. La gestion du fonds est active et discrétionnaire. La stratégie repose d'abord sur une approche thématique conduisant à sélectionner des sociétés répondant en enjeux de ressources utilisées de façon trop intensive à travers 4 axes (sociétés favorisant l'efficacité de la gestion des ressources, proposant des alternatives durables, permettant une consommation plus durable, et/ou positionnées sur le recyclage, la valorisation des déchets). Sont exclues de l'univers de départ min. 10% de valeurs dont le lien avec la thématique n'est pas pertinent. L'approche ESG « best in universe » complète l'analyse extra-financière avec l'attribution d'une note moyenne ESG pondérée et l'approche en sélectivité conduit à un taux d'exclusion min. de 30% (application simultanée de la politique d'exclusion de la Société de gestion, de l'exclusion des notations ESG les plus basses de l'univers et des exclusions du label ISR). Le fonds s'engage à surperformer son univers de départ pour les 2 indicateurs des piliers E (Ratio de déchets non recyclés) et G (Mixité au sein des organes de gouvernance). A partir de ces filtres, sont retenues les entreprises dont l'activité entre dans le champ de la transition énergétique et écologique et de la lutte contre le changement climatique (« éco-activités »). Une attention particulière est réservée au suivi des controverses pouvant affecter certains émetteurs. La méthodologie ISR couvre 90% min. du portefeuille (max. 10% de titres non analysés). Ensuite, la Société de gestion procède à l'analyse financière en se fondant sur la stratégie globale dite "PEF" (Perspectives Economiques et Financières) qui élabore 3 fois par an les grandes lignes directrices de la vision de la société de gestion sur les classes d'actifs dont elle a la responsabilité. Les comités de gestion ont pour but de construire le portefeuille et d'alimenter la réflexion sur le choix des valeurs à partir des conclusions du PEF. Actions et/ou valeurs assimilées : min. 75% de l'actif net en actions et/ou valeurs assimilées éligibles au PEA émises par des sociétés ayant leur siège social dans l'Espace Economique Européen (EEE), de toutes tailles de capitalisation; les petites/moyennes capitalisations peuvent atteindre 100% de l'actif net. Les investissements dans des sociétés des pays membres/partenaires de l'OCDE (hors EEE) et les investissements dans les valeurs des pays émergents sont limités à 25% max. de l'actif net. Titres de créances et instruments du marché monétaire **:** jusqu'à 10% de l'actif net dans des titres de créances et instruments du marché monétaire, émis par des émetteurs publics ou supranationaux et assimilés des Etats membres de l'OCDE, ou par des émetteurs privés, de tout type de maturité, de devise et de notation minimale à l'acquisition de BBB- (agence Standard & Poor's et équivalent Moody's ou Fitch). La fourchette de sensibilité du fonds est comprise entre 0 et 9. Instruments financiers à termes et/ou conditionnels **:** jusqu'à 100% de l'actif net (futures sur actions/indices/devises, options sur actions/indices/devises, swaps sur actions/indices/devises, change / change à terme) négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans un but de couverture et/ou d'exposition aux risques actions et/ou de change.

Investisseurs visés : Ce fonds s'adresse à tout investisseur souhaitant s'exposer, sur un horizon de placement minimal de 5 ans, au marché des actions européennes. Il n'y a pas de niveau de connaissance ou expérience minimal requis pour devenir investisseur. Les investisseurs doivent connaître et accepter le risque de perte en capital lié aux variations de marché ainsi que le risque de liquidité en raison des investissements en actions de petites et moyennes capitalisations et de l'exposition aux marchés émergents.

Modalités de rachat : Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à tout moment. Les ordres de rachat sont centralisés auprès de CACEIS Bank (pour les parts au porteur), et de IZNES (pour les parts au nominatif pur), chaque jour ouvré avant 13h (J). Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1 à partir des cours de clôture de J et datée de J.

Dépositaire : CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC: Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12

rue Boissy d'Anglas – 75008 Paris / courriel : communication@covea-finance.fr. La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance sur le site www.covea-finance.fr. Ces mêmes informations concernant d'autres parts de cet OPC peuvent être obtenues dans les mêmes conditions.

L'OPCVM est éligible au PEA.

Quels sont les risques et qu'est ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

Risque le plus faible **Risque le plus élevé**

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité du fonds à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque matériellement pertinent non pris en compte dans l'indicateur synthétique de risque : Risque de liquidité : il représente le risque éventuel lié à la volatilité des cours des actions des petites et moyennes capitalisations et aux marchés de pays émergents. **Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés :** L'utilisation d'instruments dérivés peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché du portefeuille. La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	4 690 €	3 870 €
	Rendement annuel moyen	-53,05 %	-17,28 %
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	7 540 €	9 110 €
	Rendement annuel moyen	-24,64 %	-1,85 %
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 250 €	12 970 €
	Rendement annuel moyen	2,51 %	5,34 %
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	14 460 €	17 020 €
	Rendement annuel moyen	44,58 %	11,23 %

Ce scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre : 12/2021 et 12/2025.

Ce scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre : 11/2018 et 11/2023.

Ce scénario favorable s'est produit pour un investissement entre : 08/2016 et 08/2021.

Que se passe-t-il si l'initiateur n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'OPC est constitué comme une entité distincte de Covéa Finance. En cas de défaillance de Covéa Finance, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC. L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement. Le coût total ne comprend pas les frais inhérents aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels le produit est référencé en tant que support en unités de compte (UC).

Coûts au fil du temps (Montants exprimés en €)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents (achat anticipé et période de détention recommandée). Nous avons supposé: (i) 10 000 EUR sont investis ; (ii) qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	286 €	1 367 €
Incidence des coûts annuels*	2,88 %	2,20 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,54 % avant déduction des coûts et de 5,34 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci peut inclure les coûts de distribution de votre produit.	Jusqu'à 100 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	1,62 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	160 €
Coûts de transaction	0,26 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	26 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans. Il est possible de demander le rachat à tout moment, sans frais. Le Fonds peut mettre en œuvre le dispositif dit de « *gates* » permettant d'étaler les demandes de Rachats des porteurs sur plusieurs VL dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de réclamation d'un client particulier, celui-ci doit s'adresser directement à son banquier ou à son assureur-vie lui ayant conseillé le produit. Toute réclamation de clients professionnels peut être transmise à Covéa Finance à : **Fonction de gestion des plaintes – Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas 75008 PARIS** ou sur le site internet de Covéa Finance à l'adresse https://particulier.covea-finance.fr/traitement-des-reclamations.

Autres informations pertinentes ?

Dans le cas où la réponse apportée au client ne le satisferait pas, le client a la possibilité de faire appel au service de médiation de l'AMF à l'adresse : **Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02**. Un formulaire électronique de demande de médiation est disponible en ligne sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). La stratégie d'investissement du fonds pourrait évoluer en fonction des réclamations. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le PRIIPS :** Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris ; courriel : communication@covea-finance.fr La valeur liquidative et les informations relatives aux performances passées de l'OPC sont disponibles auprès de Covéa Finance sur simple demande. N'étant pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances à venir. La valorisation de votre épargne peut ainsi fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées dividendes nets réinvestis. L'historique de données disponible ne peut excéder les 10 ans glissants. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'information clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.